

L'Uniopss et l'ACEPP attendent des mesures sur la petite enfance

Paru dans Actualités Sociales Hebdomadaires: N° 2075 du 12/06/1998

Actualités Sociales Hebdomadaires - 1998

Rubrique : LE SOCIAL EN ACTION

Sous Rubrique : Enfance - Famille

L'Uniopss et l'ACEPP attendent des mesures sur la petite enfance

« L'action sociale familiale ne doit plus être "le parent pauvre" de la politique familiale », souligne la commission petite enfance de l'Uniopss (1), précisant que celle-ci représente moins de 5 % du budget de la caisse nationale des allocations familiales. Se félicitant des orientations proposées par les rapports de Dominique Gillot et de Michèle André (2), celle-ci indique attendre « des mesures précises » dans le cadre de la conférence de la famille qui s'ouvre aujourd'hui. « La priorité en faveur de la petite enfance doit demeurer un socle fort de l'action sociale familiale », insiste l'organisation. Laquelle souhaite notamment que le gouvernement rende obligatoires les schémas locaux d'accueil des jeunes enfants, définisse des « aides financières équitables et neutres » au regard des choix des familles et actualisent la réglementation des modes d'accueil.

De même, l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) (3), approuvant également les orientations proposées par les deux rapports, souhaite être associée à « une politique nationale et locale des jeunes enfants ». Et elle rappelle que les crèches parentales sont « des services d'accueil collectif à part entière » qui doivent être financés comme tels par les caisses d'allocations familiales et les collectivités locales, « ce qui n'est pas le cas actuellement ». En outre, tout comme l'Uniopss d'ailleurs, elle souligne la nécessité de valoriser et soutenir, dès la petite enfance, le lien parents-enfants et le rôle éducatif des familles.

Notes

(1) Uniopss : 133, rue Saint-Maur - 75541 Paris cedex 11 - Tél. 01 53 36 35 00.

(2) Voir ASH n° 2073 du 29-05-98.

(3) ACEPP : 15 rue de Charolais - 75012 Paris - Tél. 01 44 73 85 20.